

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CRECHES-
SUR-SAONE

(À rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER-N° PC 71150 25 00029

Déposé le 19/12/2025

Adresse des travaux :
Rue de la Bresse

Destinataire

SCI LA SAPINIERE
Monsieur Stéphane BULTEAU
3 avenue Edouard Herriot
69400 LIMAS

Objet : Lettre de procédure contradictoire de retrait à l'initiative de l'administration

Monsieur,

Vous avez déposé le 19/12/2025 à la mairie de CRECHES-SUR-SAONE une demande de Permis de construire comprenant ou non des démolitions.

Un accord vous a été notifié le 13/05/2026.

Après examen de votre dossier, je considère que cette décision est illégale et j'envisage de la retirer en application de l'article L424-5 du code de l'urbanisme.

En effet, 18 places de stationnement, une partie de la voie de desserte et une partie des bassins sont implantés dans la zone N du PLU, inconstructible, dont le règlement interdit les bâtiments, installations et usages et affections des sols à destination de commerce et activité de services.

Préalablement à ma décision, conformément aux dispositions des articles L121-1 et 2, L122-1 et 2 du code des relations entre le public et l'administration, vous pouvez me faire parvenir vos observations dans un délai maximum de 15 jours à compter de la réception du présent courrier.

Vous pouvez présenter des observations écrites et, le cas échéant, sur demande, des observations orales. Vous avez la possibilité de vous faire assister par un conseil ou représenter par un mandataire de son choix.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à CRECHES-SUR-SAONE

Le 20 JUL. 2026

Le Maire

Le Maire
Valentin CARRERAS

